

**Jours et horaires de classe :**

Les lundis, mardis, jeudis la journée. Les mercredis et vendredis le matin.

Le matin, la classe a lieu de 8h30 à 11h30 (les portes sont ouvertes à 8h20).

L'après-midi, la classe a lieu de 13h30 à 16h30 (les portes sont ouvertes à 13h20). Ouverture à 15h00 du portail maternelle pour les élèves qui font la sieste en dehors de l'école.

**Entrées et sorties des élèves d'élémentaire (de CP à CM2)**

Tous les enfants entrent par le portail de l'école élémentaire (3, rue du Mollard Bresson). Ils restent dans la cour du haut pendant le temps d'accueil à 8h20 mais à 13h20, les CP et les CE1 descendent dans la cour du bas. Les récréations ont lieu dans la cour du bas pour les élèves de CP et de CE1 (et parfois les CE2). Pour les autres élèves elles ont lieu dans la cour du haut.

**Le passage entre l'école maternelle et l'école élémentaire est interdit.**

Les sorties se font par le portail d'entrée pour les élèves de CP, de CE1, de la classe de CE1/CE2 et d'ULIS (hors taxi). Les autres élèves sortent par le portail de la cour côté cantine (attention, modification cette année pour éviter l'attente des parents dans la rue Mollard Bresson). Les élèves d'ULIS qui prennent le taxi sortent par le portail côté Mairie.

Aux heures d'entrées à l'école élémentaire (8h20 et 13h20), un enseignant se trouve au portail. Il a en charge d'accueillir les élèves et d'assurer leur sécurité à l'entrée. Son rôle est aussi de répondre aux sollicitations des adultes :

- Soit pour les orienter vers l'enseignant demandé dans la mesure où celui-ci est disponible (pas juste avant la sonnerie).
- Soit pour les orienter vers le directeur si nécessaire.
- Soit pour transmettre une information.

Aux heures d'entrées à l'école maternelle (8h20 et 13h20) : dans le cadre du plan Vigipirate, un adulte assure un contrôle visuel

**Attention, la rue Mollard Bresson n'est plus en sens interdit, soyez prudents. Le dépôt minute en élémentaire n'existe pas, ne vous arrêtez pas devant l'école pour déposer vos enfants. Un stationnement sur la piste cyclable est passible de 135€ d'amende.**

Cette organisation permet à l'école de commencer en toute sérénité et d'offrir un accueil le plus personnalisé possible en respectant notre volonté d'entretenir de bonnes relations.

**Documents de rentrée :** Dès le premier jour, l'enseignant de votre enfant lui remettra un certain nombre de fiches que je vous remercie de remplir et de nous retourner dans les plus brefs délais. Le règlement intérieur vous sera transmis après sa validation par le premier conseil d'école. En attendant, c'est celui de l'année dernière qui s'applique (disponible en ligne sur le site de l'école). **Pensez aussi à nous faire passer l'attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident) obligatoire pour les sorties.**

**Restaurant Scolaire :** Pour les élèves du CP au CM2, les tickets sont à remettre (pour la semaine qui suit) le jeudi matin dans la boîte aux lettres qui est devant l'entrée de l'école élémentaire. Pour les élèves de maternelle, les tickets sont remis à l'ATSEM. Une réservation par Internet devrait être mise en place prochainement par La Mairie.

**Périscolaire et TAPE :** Une garderie est à votre disposition au Centre Social de 7h15 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30. Les inscriptions se font au Centre Social. Une aide aux devoirs est en place le soir au Centre Social, de 16h30 à 18h. Les enfants peuvent y aller deux soirs par semaine. Les inscriptions se font au Centre Social. Le prix est en fonction du quotient familial. Les TAPE (Temps d'Activités Péri-éducatives) sont organisés par le Centre Social les vendredis après-midis de 13h30 à 16h30.

**Organisation de l'école**

- **1 Petite Section Maternelle** : Mme Hecquet
- **3 Petites et Moyennes Sections Maternelle** : Mmes De Montfalcon et Tanguy (le lundi et le mardi), Mmes Dallès et Dalmon (le lundi et le mardi) et Mme Subra
- **1 Moyenne et Grande Section Maternelle** : Mme Vonin **1 Grande Section Maternelle** : Mme Guillermin
- **2 CP** : Mmes Barthélémy et Martin-Garin
- **2 CE1** : Mmes Campione et Moscara **1 CE1CE2** : Mme Four **1 CE2** : Mr. Davies
- **1 CE2CM1** : Mme Llamas **1 CMI** : M. Brabant **1 CMI-CM2** : Mme Claudel
- **2 CM2** : Mmes Barnier et Raffard **1 ULIS (dispositif d'Inclusion Scolaire)** : M Girault.
- **1 Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté** : Mme Lemaire (psychologue scolaire 04/74/33/77/33), Mr. Martin (enseignant spécialisé).

## Vacances scolaires

**Toussaint** : du mercredi **19 octobre** après la classe au jeudi **3 novembre** au matin.

**Noël** : du vendredi **16 décembre** après la classe au mardi **03 janvier** au matin.

**Hiver** : du vendredi **17 février** au soir au lundi **6 mars** au matin.

**Printemps** : du vendredi **14 avril** au soir au mardi **2 mai** au matin.

**Pont de l'Ascension** : pas classe le vendredi **26 mai 2017**

**Été** : le vendredi **07 juillet** après la classe.

**Accompagnement pédagogique** Au cours de l'année scolaire, les enseignants pourront proposer à votre enfant une aide s'il rencontre des difficultés dans ses apprentissages ou un accompagnement dans son travail personnel ou une activité prévue par le projet d'école. Il pourra ainsi vous proposer de l'inscrire à une période (ou plusieurs) d'accompagnement pédagogique. Ces séances ont lieu en petit groupe d'élèves. La réforme des rythmes scolaires nous oblige à ne pas dépasser 3h30 de scolaire par demi-journée ou 6h00 de scolaire à la journée. Nous ne pouvons donc proposer que :

- les mercredis et vendredis de 8h00 à 8h30 ou de 11h30 à 12h00 ou 12h15.
- 2 ou 3 heures le vendredi après-midi même si à ce moment là, nous sommes en parallèle avec les TAPE.

**Chaque enseignant vous précisera les modalités de ses choix et son organisation.**

**Election des délégués de parents au conseil d'école.** Les élections de vos représentants auront lieu le **vendredi 7 octobre 2016 de 8h00 à 12h00**. Les réunions du conseil d'école auront lieu de 17h15 à 19h15 **les mardis 18 octobre 2016, 14 février et 13 juin 2017** (à confirmer).

**Je vous propose une réunion de préparation des élections le lundi 12 septembre 2016 à 16h45 dans le hall élémentaire.**

**Travail à la maison** : en élémentaire, il est nécessaire que vous consultiez chaque jour le cahier de liaison et de textes de votre enfant et que vous vous assuriez que les leçons soient sues. Une aide aux devoirs organisée par le Centre Social existe : si vous êtes intéressés, prenez contact avec le Centre Social.

**Relations parents – enseignants** : Vous êtes invités à nous signaler tout problème de santé dont nous pourrions tenir compte. Il est nécessaire que vous respectiez les heures d'entrée à l'école car les retards perturbent le travail de votre enfant et celui de sa classe. En cas de retard **exceptionnel**, sonnez au portail (la sonnette du portail de l'école maternelle n'est pas active, il faut sonner au portail de l'élémentaire : 3 rue du Mollard Bresson).

Les **absences** sont à **prévenir impérativement le matin même** (téléphone : un répondeur est à votre disposition, courriel). **Même chose si votre enfant est absent l'après midi**. Les petites maladies (maux de tête, de ventre...) ne doivent pas être systématiquement prétexte à s'absenter.

**Une réunion** se tiendra bientôt dans la classe de votre enfant durant laquelle vous seront présentés le travail de l'année et l'organisation des apprentissages. Si vous voulez pouvoir aider efficacement votre enfant, votre présence est vivement souhaitée :

- *Jeudi 8 septembre à 18h00 : CM1CM2 de Mme Claudel*
- *Lundi 12 septembre à 17h30 : PS de Mme Hecquet , CE2 de Mmes Four, Llamas et de M Davies*
- *Lundi 12 septembre à 18h00 : CE1 de Mme Four, CM1 de Mme Llamas, CM2 de Mme Raffard*
- *Mardi 13 septembre à 18h00 : CM2 de Mme Barnier, ULIS de M Girault, PSMS de Mme Dallès, De Montfalcon et Subra*
- *Jeudi 15 septembre à 18h00 : MSGS de Mme Vonin, GS de Mme Guillermin, CE1 de Mme Moscara, CM1 de M Brabant*
- *Mardi 20 septembre à 18h00 : CP de Mme Martin-Garin*
- *Jeudi 22 septembre à 18h00 : CP de Mme Barthélémy, CE1 de Mme Campione*

**Education Physique et Sportive** : les séances de sport, comme pour les autres disciplines scolaires, sont obligatoires pour tous les élèves.

**Natation** : si vous êtes disponible pour accompagner des classes de l'école à la piscine en mai/juin, voici les dates d'agrément : **les samedis 8 octobre et 19 novembre de 9h00 à 12h00 à la Tour du Pin**. D'autres dates dans d'autres bassins sont possibles. Me contacter pour plus d'informations et inscriptions.

**Parasites** : Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez par conséquent être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et, le cas échéant, en traitant sa chevelure. Merci de nous informer si votre enfant est contaminé. **Pour information, la présence de poux n'entraîne pas d'exclusion scolaire. Voir le « Guide des conduites à tenir en cas de maladie transmissible dans une collectivité d'enfants » : <http://urlz.fr/40sB>**

**Médiathèque** : comme indiqué sur la fiche de renseignements, les livres abîmés ou perdus devront être remboursés par les familles.

SIGNATURE DES PARENTS :

LE DIRECTEUR : M.GUETAT